



Doc. 574

18 octobre 1956

Développement de l'usage des engrais

Rapport¹

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: Sir Anthony C. ESMONDE, Irlande

1. 1956 - 8e session - Deuxième partie



A. Projet de recommandation

L'Assemblée,

Estimant :

- a. que la production agricole peut être accrue grâce à un emploi plus large des engrais ;
- b. que l'utilisation des engrais peut être développée si, d'une part, le prix payé par les agriculteurs en est réduit et si, d'autre part, les agriculteurs apprennent à les connaître et à les utiliser dans les conditions qui garantissent les résultats les plus favorables,

Recommande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres :

1. à coordonner leurs efforts en vue de l'abaissement des prix des engrais et de la chaux mis à la disposition des cultivateurs par les moyens suivants :
 - a. en réorganisant les approvisionnements en matières premières et la production des engrais, en encourageant, par l'assistance technique et d'autres moyens, l'amélioration des techniques de production et de transformation, et la modernisation des usines; et, en instituant, si nécessaire, le contrôle de la production monopolisée;
 - b. en encourageant la coopération en matière d'achats, de stockage et de distribution des engrais;
 - c. en abaissant ou en supprimant les taxes et impôts frappant les engrais chimiques;
 - d. en développant la pratique des subventions;
 - e. en réduisant les prix des transports ou en subventionnant les transports;
2. à développer l'utilisation des engrais et de la chaux en apportant aux cultivateurs l'assistance et les conseils techniques qui leur permettront d'élever le niveau de leurs connaissances et de faire un plus ample et meilleur emploi des engrais.

B. Exposé des motifs

1.

1. Tous les gouvernements sont hostiles à l'augmentation des prix des produits alimentaires. La plupart des pays ont pour politique de maintenir les prix en vigueur au moyen de subventions.

2. Les prix de revient à l'exploitation sont en hausse constante. La production agricole brute accuse, dans la majorité des pays, une augmentation annuelle moyenne de 4%. Les marchés ne présentent pas la même stabilité qu'auparavant ce qui soulève des difficultés pour les cultivateurs. Ceux-ci doivent donc appliquer les méthodes de production les plus efficaces.

3. Il est essentiel que l'agriculture soit orientée vers une production maximum afin d'assurer la stabilité de la collectivité agricole et la sécurité des Etats membres. Pour que ce but soit atteint, deux éléments essentiels doivent intervenir :

- a. un marché stable pour tous les produits agricoles;
- b. l'abaissement des frais généraux des agriculteurs.

4. Une production accrue peut être facilitée par le développement de l'usage des engrais. Cette condition sera favorisée si les engrais sont vendus à des prix moins élevés. Dans certains cas, le marché des engrais est sous le contrôle de groupes industriels indifférents aux difficultés que les agriculteurs ont à surmonter.

5. S'il était possible d'intéresser les gouvernements membres et de les amener à assurer la fourniture d'engrais à des prix inférieurs en appliquant, en cas de nécessité, des subventions, la réduction du coût des transports, le développement des coopératives agricoles, la solution du problème serait grandement facilitée. En effet, même si ces mesures devaient, aux premiers stades, entraîner des frais pour les gouvernements membres, elles profiteraient par la suite à la collectivité. Une production accrue par hectare provoquerait la baisse des prix des produits alimentaires. La subvention de ces produits pourrait être moins nécessaire et les charges imposées aux contribuables diminuées d'autant.

6. La création ou l'encouragement des coopératives agricoles dans les pays membres protégerait les cultivateurs contre les pressions exercées par les groupes industriels. La suppression des intermédiaires amènerait la baisse des prix des engrais.

7. L'agriculture représente 25% de la population totale de tous les pays membres. La production agricole constitue 13% de la production nationale brute des pays membres.

8. Les faits exposés ci-dessus démontrent que les groupes industriels qui se consacrent à la fabrication et à la vente des engrais peuvent trouver des avantages importants à une organisation appropriée et à l'augmentation du pouvoir d'achat des milieux agricoles.

9. Tous les secteurs trouveront leur avantage au développement de la production agricole, car il aura pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat de la collectivité, l'accroissement de la production amenant la diminution des charges fiscales.

10. Les dépenses effectuées par les gouvernements membres pour mettre des experts techniques à la disposition des agriculteurs sont nécessaires pour que les agriculteurs tirent le parti maximum de l'emploi des engrais. Parmi les démonstrations actuelles, un grand nombre sont des entreprises commerciales qui, si elles peuvent avoir d'heureux effets, sont spécialement destinées à servir de publicité pour un produit commercial déterminé.

11. Enfin, étant donné les frais sans cesse croissants imposés à l'agriculture et l'absence d'encouragement à augmenter la production par hectare, l'exode rural se poursuivra au détriment de tous les Etats membres. Ce qui aura pour résultat final de transformer un faible excédent de produits alimentaires en un déficit qui provoquera un nouveau relèvement des prix des produits alimentaires.